

Fontainebleau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N° 24.FI.150

Objet : Demande de subvention « AAP Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse » – passage en LED du parc de l'éclairage public

LE MAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22, alinéa 26,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/71 en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant la nécessité de procéder à une réduction de la consommation d'électricité,

Considérant que le passage à l'éclairage LED permet une réduction significative de la consommation énergétique, ce qui contribue à la préservation des ressources naturelles et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre,

Considérant l'impact positif du passage en LED sur la pollution lumineuse, permettant de mieux cibler les zones éclairées et de réduire la dispersion lumineuse dans l'environnement nocturne, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité,

Considérant la possibilité de solliciter la Région Ile-de-France pour le financement de certaines opérations,

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter une aide financière auprès de la Région Ile-de-France pour un montant de 150 000,00 €, soit un taux de subvention de 42.86 %, afin de participer au financement d'opérations dans le cadre de la subvention « AAP Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse », selon le détail ci-après.

Site	Libellé	Montant de l'opération	
		HT	TTC
Eclairage public	Passage en LED du parc de l'éclairage public	350 000,00 €	420 000,00 €

Article 2 : De préciser que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au budget primitif 2025.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 14 novembre 2024

Julien GONDARD

Signé

Maire de Fontainebleau

Publié le 14 novembre 2024

Notifié le

Certifié exécutoire le 14 novembre 2024

Sous l'identifiant 077-217701861- _____

